

NOM Prénom : .....

Adresse : .....

Adresse électronique : .....@.....

**Pour nous aider à vérifier votre barème, veuillez renseigner les éléments ci-dessous :**

**Note administrative au 31/08/2010 :** .....

**Note pédagogique au 31/08/2010 :** .....

**Echelon détenu au 31/12/2010 :** ..... depuis le .....

**Mode passage des échelons (Grand Choix, Choix ou Ancienneté) :**

Passage au 7<sup>ème</sup> échelon : .....

Passage au 8<sup>ème</sup> échelon : .....

Passage au 9<sup>ème</sup> échelon : .....

Passage au 10<sup>ème</sup> échelon : .....

Passage au 11<sup>ème</sup> échelon : .....

**Avis Chef d'Etablissement :** ..... **Avis Inspecteur :** .....

Etablissement de nomination ..... Depuis le .....

**Cochez la situation qui vous concerne éventuellement :**

- Changement de discipline
- Reconversion PLP
- Section européenne avec certification complémentaire
- Professeur référent handicap

**FICHES À RETOURNER AU SNETAA AVEC UNE ENVELOPPE TIMBRÉE À VOTRE ADRESSE  
POUR LA RÉPONSE SI VOUS SOUHAITEZ UNE RÉPONSE PAR COURRIER POSTAL.  
VOUS POUVEZ AUSSI NOUS ENVOYER CES DONNÉES PAR COURRIEL, CELA NOUS  
PERMETTRA DE VOUS INFORMER PAR CETTE MEME VOIE.**

NOM , Prénom : .....

**CALCULEZ VOTRE BAREME POUR LA HORS-CLASSE**

<b>Notation</b>	Notes au 31/08/2010 : - Administrative sur 40 - Pédagogique sur 60	..... .....
<b>Parcours de carrière : (Maximum 80 points)</b>	échelon détenu au 31/12/2010 :  entre le 7 <sup>ème</sup> échelon et le 11 <sup>ème</sup> échelon inclus : 5 points cumulables attribués par échelon pour toute promotion obtenue au choix ou au grand choix dans le corps.  - <b>Nouveauté : une bonification forfaitaire de 10 points</b> est attribuée aux agents ayant accédé au 11 <sup>e</sup> échelon de leur corps actuel, quel que soit le mode d'accès (grand choix, choix ou ancienneté)  - <b>10 points</b> attribués par année d'ancienneté dans le 11 <sup>ème</sup> échelon au <b>31 décembre 2010</b> (toute année commencée étant prise en compte comme une année complète) quel que soit le mode d'accès.	..... ..... .....
<b>Affectation dans les établissements aux conditions difficiles ou particulières</b>	affectation en établissement relevant de l'éducation prioritaire (Réseaux Ambition Réussite, ZEP, zone sensible, zone violence), EREA, CURE, IME <b>15 points</b> seront attribués sur présentation des pièces justificatives aux seuls agents justifiant au 31 août 2011 de cinq années consécutives d'exercice au sein du même établissement.	.....
<b>Richesse et diversité du parcours professionnel</b>	Changement de discipline, reconversion PLP, section européenne avec certification complémentaire, professeur référent handicap <b>5 points</b> attribués selon pièces justificatives	.....
<b>Avis Chefs d'établissement</b>	- Extrêmement Favorable : 30 points - Très Favorable : 20 points - Favorable : 10 points - Défavorable : 0 point	.....
<b>Avis Inspecteurs</b>	- Extrêmement Favorable : 30 points - Très Favorable : 20 points - Favorable : 10 points - Défavorable : 0 point	.....
<b>Bi admissibilité à l'agrégation</b>	<b>10 points</b> seront attribués (aucune pièce justificative n'est à fournir)	.....
	<b>TOTAL DES POINTS</b>	.....